

# Assistance à maîtrise d'ouvrage

La décision de faire appel à une prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage peut relever :

- d'une absence de compétences dans un domaine particulier au sein de la maîtrise d'ouvrage,
- d'un besoin fonctionnel en compétences spécifiques pour assurer la maîtrise d'ouvrage,
- d'une politique générale de la maîtrise d'ouvrage en matière de conduite de projets ou de gestion de ressources humaines,
- de la nature même de la mission confiée au prestataire (par exemple, dans le cas d'une prestation d'audit).

Sous votre responsabilité, le CAFOC peut mettre en œuvre et piloter votre projet, en particulier sur les thématiques suivantes :

## **Conception et réalisation de dispositifs de formation**

- Mise en œuvre de programmes de professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle continue
- Modularisation de dispositifs pour réaliser des parcours individuels de formation
- Amélioration des pratiques d'alternance
- Organisation et animation de Centres de ressources pédagogiques
- Démarches d'accueil de personnes en situation de handicap

## **Expertise technico-pédagogique d'offres de formation**

### **Appui à la rédaction d'appels d'offres et d'appels à projet**

### **Appui au choix de plateforme de (télé)formation**

- Définition des besoins
- Aide à la rédaction du cahier des charges
- Aide aux choix des prestataires